

## **Fonctionnaires stagiaires**

## Le SNES-FSU vous informe, vous conseille et vous accompagne tout au long de l'année!

Cher-es collègues,

Le SNES-FSU, premier syndicat des collèges et des lycées généraux et technologiques, vous propose deux rendez-vous, que vous soyez syndiqués ou non :

- Une réunion de rentrée qui sera une première occasion de nous rencontrer afin d'aborder le déroulement de votre année : conditions de stage en termes de service et de formation, modalités d'évaluation et de titularisation, etc. Suivra un temps de questions-réponses indispensable quelques semaines après la rentrée!

Un **guide spécial « stagiaire »** qui recense toutes les informations essentielles vous sera remis à cette occasion.

Mercredi 14 octobre à 17 h à l'INSPE ou Jeudi 15 octobre à 17 h à l'INSPE



- Un stage spécial « mutations, carrières » pour s'informer sur les procédures de mutations, les carrières et sur vos droits. Cette demande est de droit et ne peut être refusée. Aucune retenue sur salaire n'est opérée par l'administration. Il suffit pour cela de signaler votre inscription au SNES-FSU à s3cle@snes.edu et de déposer à votre chef d'établissement au minimum un mois avant la date du stage choisi une demande d'autorisation d'absence.



Mardi 24 novembre de 9 h 30 à 16 h 30

(lieu à définir en fonction de la situation sanitaire)

### « Entretien professionnel » pour la session 2020 : Le SNES-FSU s'y oppose!

Le Ministère a présenté le projet de décret sur l'entretien professionnel que doivent subir tou-tes les lauréat-es de concours qui n'auraient pas, compte-tenu de l'aménagement des concours 2020, passé d'épreuves orales. Cet entretien, d'une durée de 30 minutes, doit se dérouler au printemps 2021, sans préparation, devant une commission.

Pour le SNES-FSU, cet entretien est inutile puisqu'il n'examinera pas de compétences qui ne le seraient pas déjà dans le cadre de la procédure habituelle de titularisation, il va alourdir le stage de toute une génération qui aura passé le concours dans des circonstances déjà difficiles, et va peut-être affronter d'autres difficultés dans les mois qui viennent, compte-tenu de la situation sanitaire. Le SNES-FSU continuera de dénoncer cet entretien, superflu et pénalisant pour les stagiaires.

# Adhérer au SNES-FSU dès maintenant, c'est l'assurance d'être bien informé et conseillé dès la rentrée

Connaître et défendre ses droits, être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire...

Les raisons d'adhérer sont nombreuses!

(voir verso)













### Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU?







- Pour défendre mes droits individuels et collectifs
- **Pour être informé, conseillé et défendu** face à l'administration
- ▼ Pour gagner des améliorations : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- **Pour appartenir au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement aux contenus et aux pratiques professionnelles - promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- **Pour porter un projet ambitieux** pour l'École.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement

### Le SNES-FSU dans l'action

Le SNES-FSU a appelé à de nombreuses journées de grève et mis à disposition des outils d'analyse : simulateurs d'évolution des pensions, argumentaires, lieux de débat pour construire l'action la plus large possible.

 ★ A vos côtés, même à distance, pendant la crise sanitaire en assurant une forme de continuité... syndicale! Les militants du SNES-FSU ont répondu présents: réponses aux questions, interventions à tous les niveaux pour faire valoir vos droits, défense de la profession dans les médias...







tout au long de votre carrière et particulièrement pendant les mutations (vœux, barèmes, recours...). Le SNES-FSU continue de dénoncer la loi dite de « transformation de la Fonction publique » qui supprime certaines compétences des CAPA et conduit à l'opacité des décisions de l'administration.